

### **Prise de fonction de la nouvelle secrétaire générale**

La nouvelle secrétaire générale du CJB a pris ses fonctions. Mme Jessica Schöpfer a rejoint l'équipe du secrétariat général le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et aura pour tâche de reprendre les activités de sa prédécesseure, Mme Kim Seiler.

### **Rencontre avec la Direction de la sécurité (DSE)**

Le CJB rencontre annuellement les Directions cantonales afin de faire le point sur les thématiques et enjeux qui concernent la région. La commission Sécurité et finance du CJB ont ainsi échangé début novembre 2023 avec la Direction de Monsieur le Président du Conseil-exécutif Philippe Müller sur divers objets, dont l'avenir des postes de police, la situation sécuritaire et les abris de la protection civile dans le Jura bernois. Nous avons également profité de cette rencontre pour faire un point de la situation avec le service des Fonds et autorisations qui traitent des demandes de subventions ainsi que le développement du bilinguisme et la prise en compte des francophones au sein de la Direction de la sécurité.

### **Consultation sur la modification de la loi sur les droits politiques (LDP)**

Le canton de Berne introduit pour la première fois des obligations concernant la transparence du financement de la vie politique dans le cadre des élections et des votations cantonales. Désormais :

- les campagnes électorales au budget dépassant les 20'000 francs en vue de l'élection du Conseil-exécutif et du Grand Conseil ainsi qu'en vue des votations cantonales de même que,
- les libéralités de plus de 5'000 francs, devront être rendues publiques. En ce qui concerne l'élection du Conseil des États, les seuils qui s'appliquent sont plus élevés, à savoir :
- 50'000 francs pour les campagnes et,
- 15'000 francs par libéralité octroyée, comme le prévoit le droit fédéral pour l'élection du Conseil national. Ces changements sont en lien avec les lois cantonale et fédérale en vigueur.

Le CJB a pris position en faveur de ces modifications.

### **Autres dossiers**

Le CJB a également :

- validé les contrats de prestations pour la période allant du 01.01.2024 à la date du transfert de Moutier pour les institutions d'importances régionales de la commune de Moutier ;

versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Des tableaux récapitulatifs sont proposés sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.



## Informations et contacts

- Etienne Klopfenstein, président du CJB, 079 210 97 04
- Jessica Schöpfer, secrétaire générale du CJB, 031 633 84 08 / 079 671 26 43

*La Neuveville, le 19 décembre 2023*

Rue des Fossés 1  
Case postale 524  
2520 La Neuveville

T +41 31 633 75 73  
[www.conseildujurabernois.ch](http://www.conseildujurabernois.ch)  
[info.cjb@be.ch](mailto:info.cjb@be.ch)

